



## contre expertise thc

Par **droitcitoyen93**, le **04/07/2020 à 00:51**

Bonjour

J ai subit un dépistage aléatoire par la bmo positif au thc , j ai demandé une prise de sang, le résultat a été positif mais il ont refusé de me donner le taux, est ce légal? J ai demandé une contre expertise qui a mi presque 3 semaines et encore une fois il m ont dit au téléphone positif mais refuse de me donner le taux

Est ce légal? J ai trouver sur le site d un grand avocat en droit routier qu ils sont obligés de donner le taux sinon c est un vive de procédure mais d autre avocat me dise que non, je suis perdue..

dois je plaider coupable ou non? Je n avais pas consommé ce jour la.

merci pour le temps que vous voudrez bien accorder.

Par **youris**, le **04/07/2020 à 09:22**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit d'un contrôle stupéfiants lors de la conduite de véhicule.

si le test est positif, l'infraction est constituée et connaître le taux n'est pas utile,

pour votre information, le temps de détection des produits stupéfiants peut être de plusieurs jours suivant le type de drogue et si vous êtes un consommateur occasionnel ou régulier.

même dans les pays qui autorisent la consommation de cannabis, elle est toujours strictement interdite lors de la conduite de véhicule.

si vous voulez contester cette infraction, qui sera difficile au vus des résultats positifs des 3 tests, je vous conseille de vous faire aider par un avocat spécialisé.

salutations